

Discours de M. Alessandro Mariani
Ambassadeur
Chef de Délégation
de l'Union européenne en République de Maurice,
pour l'Union des Comores et la République des Seychelles

28^{ème} Conseil des ministres de la COI, Hôtel Constance Epehelia Resort,
Seychelles – 17 janvier 2013

Le Président du Conseil des Ministres de la Commission de l’océan Indien, et
Ministre des Affaires étrangères des Seychelles,

Le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération de l'Union des
Comores,

Le Président du Conseil Régional de la Réunion,

Le Ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar,

Le Ministre des Affaires étrangères, de l’Intégration régionale et du Commerce
international de la République de Maurice,

Le Secrétaire Général de la COI,

Le Secrétaire Général de COMESA,

Les représentants du Corps diplomatique et des partenaires de la COI,

Distingués invités, chers amis,

C'est à la fois un plaisir et un honneur pour moi d'être parmi vous à l'occasion de cette 28ème session du Conseil des Ministres de la Commission de l'Océan Indien et je vous remercie de l'opportunité qui m'est offerte de participer à cet événement en tant que représentant de l'Union européenne.

Les relations entre l'UE et la COI ont toujours été très fructueuses grâce à la qualité de dialogue que nous avons avec la Commission de l'Océan Indien. Je profite de cette occasion pour féliciter la présidence seychelloise pour son dynamisme et pour les très bons résultats qu'elle a obtenus au cours de son mandat. Je voudrais aussi féliciter le nouveau Secrétaire-Général de la COI ainsi que son prédécesseur pour leur leadership et pour la qualité de nos relations qui est exemplaire.

Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler récemment à l'occasion de la célébration du 30^{ème} anniversaire de la COI, l'Union européenne entretient avec la Commission de l'Océan Indien des relations riches et profondes dans un esprit de partenariat. L'Union européenne, partenaire historique et premier partenaire technique et financier de la COI, avec près de 70% des ressources financières allouées aux projets et programmes de la COI, s'est en effet engagée depuis longtemps aux côtés de la COI pour la défense des intérêts des îles du Sud-est de l'Océan Indien, de leurs spécificités économiques, sociales, géographiques et de leur identité régionale, pour accompagner le développement durable et harmonieux de la région, en complémentarité avec nos soutiens à la SADC et COMESA.

L'Union européenne reconnaît la vision de la COI qui est celle d'une organisation de coopération régionale de proximité, œuvrant pour la construction démocratique et solidaire et le développement de l'espace indianocéanique.

Nous nous réjouissons du rôle très constructif de la COI pour la sortie de crise à Madagascar et nous rappelons que l'Union européenne, comme la COI, a toujours soutenu la position de la SADC, récemment rappelée au Sommet de Dar-es-Salam du 8 décembre 2012. Nous nous réjouissons des décisions du Président de la Transition et de l'ancien Président de ne pas se porter candidats aux prochaines élections présidentielles afin de créer un climat d'apaisement. La crise politique malgache a continué à perturber les aspects opérationnels de notre aide extérieure bilatérale, notamment au niveau des fonds disponibles sur le 10^{ème} FED. Néanmoins au vu des avancées positives dans la mise en œuvre de la feuille de route et afin de répondre aux effets néfastes de la crise sur les couches les plus défavorisées du peuple malgache, l'Union européenne a décidé en 2012 la mise en œuvre de certains programmes bénéficiant directement à la population pour un montant total de 123 M€. De plus, l'UE confirme sa détermination à continuer à épauler politiquement et financièrement le processus électoral en cours. Preuve tangible de cette volonté est la signature le 15 janvier d'un accord de financement avec le PNUD d'un montant de 11,9 millions d'euros. La reprise complète de l'aide reste liée à la tenue d'élections crédibles et transparentes en mai et juillet 2013.

Nous comptons sur la COI pour promouvoir de bonnes pratiques en terme de démocratie, d'Etat de droit et des droits fondamentaux parmi ses Etats Membres. Je tiens à réitérer, comme déjà souligné à l'occasion du précédent Conseil des Ministres en octobre 2011 à Maurice, le soutien de l'UE à des initiatives telles que celles de l'association régionale des parlementaires et des différentes

associations régionales de femmes en faveur desquelles nous mettons un appui financier à disposition de la COI.

De nombreux progrès ont été réalisés depuis votre précédente réunion d'octobre 2011 et je voudrais en souligner deux:

- la mise en place et le démarrage des activités de la Cellule Anti Piraterie de la COI aux Seychelles avec l'appui financier de l'Union européenne. Je souhaite ici rappeler son rôle central dans la mise en œuvre de la stratégie de sécurité maritime et de lutte contre la piraterie pour l'ensemble de la région Afrique orientale et australe et Océan indien.
- l'entrée en vigueur de l'Accord de partenariat économique entre l'UE et 4 pays de la région Afrique orientale et Australe, à savoir la République de Maurice, la République des Seychelles, Madagascar et le Zimbabwe. Cet accord, qui concerne donc trois Etats membres de la COI, est le premier accord de partenariat économique à être appliqué en Afrique. Cet accord établit un partenariat stable et prévisible pour le développement des pays de la région et il est nécessaire de le prendre en compte dans les programmes régionaux.

S'agissant de la coopération opérationnelle, permettez-moi de rappeler la liste des projets et programmes financés par l'Union européenne et actuellement mis en œuvre par la COI: le programme de mise en œuvre d'une stratégie régionale de la pêche (SmartFish), le programme de mise en œuvre de la stratégie de Maurice sur les Petits Etats insulaires en développement (ISLANDS), le programme de surveillance des pêches, le programme anti-piraterie et pour la promotion de la sécurité maritime (MASE), ainsi que les composantes COI du programme d'appui à l'intégration régionale 2^{ème} phase (PAIR), et du comité interrégional de coordination (CIRC). De plus, deux programmes qui ont été approuvés par l'Union européenne en 2012 vont démarrer dans les prochains

mois : le projet Biodiversité, dont la Convention de Financement sera signée aujourd'hui, et le projet Energies renouvelables.

Ce groupe de projets qui dépasse les 100 millions d'Euros est de loin le plus important jamais géré par la Commission de l'Océan Indien. Alors que d'autres propositions de projets ont été récemment soumises à Bruxelles, à savoir la 2^{ème} phase du projet ISLANDS, la 2^{ème} phase du projet Smartfish et la 3^{ème} phase du programme d'appui à l'intégration régionale, nous ne pouvons qu'encourager la COI à continuer de renforcer sa structure organisationnelle et à améliorer ses systèmes internes, en conformité avec les standards internationaux, afin de devenir éligible à une convention de contribution avec l'UE. Il s'agit d'une démarche stratégique pour coordonner l'aide, diminuer les coûts de transactions et augmenter la capacité d'absorption de la COI. Je réaffirme ici le soutien de l'UE dans ce processus. Nous finançons déjà certains postes-clefs du Secrétariat-Général et prévoyons d'en financer encore quelques autres mais il ne peut s'agir que d'un appui pour une période limitée et seulement si des stratégies de pérennisation sont décidées par les Etats membres de la COI. En effet, il s'agit selon nous de postes dont le financement ne devrait pas être dépendant d'appuis extérieurs. J'exhorte donc les Etats membres de la COI que vous représentez de prendre la décision d'allouer des ressources financières et humaines supplémentaires à la COI. J'encourage aussi bien sûr la poursuite des efforts de consultation pour une meilleure complémentarité des instruments FED-FEDER.

Aujourd'hui, l'Union européenne est en train d'explorer les différentes voies pour la programmation des fonds régionaux du 11^{ème} FED. Nous nous félicitons dans ce contexte que la COI ait développé un projet de plan de développement stratégique à moyen-terme. Les lignes directrices de cette future programmation ne sont pas encore finalisées mais certains principes généraux sont déjà connus. Il s'agira par exemple de se concentrer sur un nombre clairement défini et limité

d'interventions liées aux principaux mandats des organisations régionales; de prévoir aussi un soutien direct aux Etats membres des organisations régionales pour la mise en œuvre de leurs engagements à caractère régional; il s'agira également de favoriser l'utilisation des combinaisons de prêts et de subventions.

Je tiens avant de conclure à saluer les efforts du Secrétariat Général et des Etats Membres de la COI et à adresser mes meilleurs vœux à la nouvelle présidence comorienne. Je vous assure de la forte volonté de l'Union européenne pour consolider et améliorer encore nos relations pour le développement durable de la région.

Merci de votre attention.